Image not found or type unknown

Récupérer son permis alors qu'il n'a plus de point

publié le **11/11/2013**, vu **3296 fois**, Auteur : Antoine Régley Avocat Lille

Un permis ne disposant plus de point peut être récupéré facilement par un avocat connaisseur des techniques de droit routier.

Maître Antoine Régley, Avocat au Barreau de Lille, exerçant quotidiennement le droit du permis de conduire, explique qu'il est possible de récupérer un permis de conduire pourtant invalidé (48SI) en quelques semaines…sous quelques conditions.

Récupérer un permis à 0 point en quelques semaines, c'est possible

La décision **48 SI** émane du Ministre de l'Intérieur et informe l'automobiliste qu'il doit rendre son permis de conduire dans les 10 jours car il ne dispose plus de points.

Réflexe: « C'est foutu. Je n'ai plus de permis ». **Très mauvais réflexe.**

Dans la très grande majorité des cas, le permis n'est pas perdu car votre avocat, praticien du droit routier et habitué des procédures spécifiques peut entamer des démarches légales et **connues de très peu**, **pour faire re-créditer des points sur votre permis de conduire.**

En quelques semaines (ou mois dans de très rares cas), il est possible légalement de retrouver votre permis de conduire avec plusieurs points.

Ex d'un dossier : M.X vient voir son avocat en droit routier avec sa 48 SI. Il avait commis plusieurs excès de vitesse, en deux ans, qu'il n'avait pas payés. Cependant, des points lui avaient été enlevés. A force, il ne lui restait plus aucun point. En quelques semaines, son avocat faisait créditer son permis de 7 points, précédemment perdus.

Autre ex : M.X n'a plus de points. Plusieurs excès de vitesse et un jugement du Tribunal Correctionnel pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique date de plus de 2 années et lui ayant coûté 6 points. En trois semaines, il retrouvait son permis avec 6 points…

L'avocat hyper actif en droit du permis de conduire n'est pas un magicien. Il n'invente pas. Il joue avec les subtilités de la loi et de l'administration. Il vous permet de récupérer des points que vous pensiez perdus… en toute légalité.

Le tout est de trouver l'avocat capable de le faire.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés